

Charte du réseau Fracama

La Fracama, fédération & pôle régional musiques actuelles, construit sa démarche collective autour d'un réseau d'acteurices de la filière des musique actuelles de la région Centre-Val de Loire, qui se retrouvent dans les valeurs et objectifs communs définis dans la Charte détaillée ci-dessous.

Cette Charte, au même titre que les Statuts et le Règlement Intérieur, remplit une fonction d'outil référentiel qui pose les préalables et donne **un cadre éthique** indispensable à une démarche collective garantissant le respect de chacun.

Les adhérentes, signataires de la Charte, s'engagent dès lors dans une démarche visant à garantir un développement concerté et partagé des musiques actuelles en région Centre-Val de Loire, en s'attachant à participer activement à la dynamique collective de la Fédération dans un principe de **réciprocité** et de **solidarité**. Cette charte contribue ainsi à favoriser la construction d'un écosystème culturel régional équilibré, qui vise à permettre l'émergence et le développement des initiatives culturelles et artistiques, tout comme leurs interactions.

Les signataires s'engagent donc à :

- Défendre la diversité culturelle en favorisant les démarches d'innovation, d'expérimentation et de pluralité des expressions artistiques;
- Favoriser l'accès du plus grand nombre aux pratiques des musiques actuelles, amateures comme professionnelles, et leurs rencontres avec les publics ;
- Affirmer les principes de respect et de solidarité entre acteurices de la filière des musiques actuelles, en s'inscrivant dans une démarche d'intérêt général;
- Participer activement au dynamisme et à la structuration de la filière des musiques actuelles, localement et régionalement, dans une logique d'harmonisation et d'équité territoriale;
- Inscrire son action dans une démarche de développement durable, tant du point de vue environnemental qu'économique et social ;
- Participer aux travaux, rencontres et mobilisations du réseau afin d'assurer démocratiquement la vocation de la Fédération à être une interlocutrice privilégiée auprès des collectivités publiques, organisations professionnelles et de tout autre organisme ou réseau en lien avec la filière des musiques actuelles;

- Respecter la transparence de la gestion, la sincérité des comptes et les obligations légales en vigueur, avec dans le cas d'opérations en lien avec la Fédération, l'éventuelle mise à disposition des bilans financiers ;
- Se reconnaître dans une dimension économique où l'équité sociale et le projet culturel et artistique sont affirmés comme les principales finalités,

Le·la signataire s'engage à respecter chacun des points de la charte ci-dessus, le non-respect d'un ou plusieurs points entraîne la radiation du·de la signataire.

Pour la FRACAMA,

Pour l'adhérent.e :

(structure/nom/fonction signataire)

Sandrine GABILLET, coprésidente

date & lieu:

